

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2011 - 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 20 janvier 2011 à 18 h 00
sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

Présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD, Mme CHATEL, M. LECARPENTIER, Adjoint;

Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL, M. LE FORESTIER, M.
BAILLEUL

Absent(s) excuse (s): Mme BEAUGé, M. PICHON

Absent(s) non excuse (s):

Secrétaire de séance : M.SAILLARD



TRAVAUX DE BATIMENT

Mme le Maire rappelle que chacun des membres a reçu par courriel, les deux projets qui suivent, préparés par Michel BAMEUL, consécutivement à la commission des travaux, réunie par Eric SAILLARD le 15 décembre dernier.

1- Restauration du logement du porche

Il y a lieu de prévoir la réhabilitation complète de l'intérieur de ce logement. Outre l'isolation, la réfection de la plomberie et de l'électricité, il est notamment nécessaire, d'installer un chauffage central au gaz.

2- Local destiné au matériel de la salle ERS

Ce bâtiment d'une superficie de 27 m², destiné au stockage du mobilier, sera adossé à la salle près d'une des sorties de secours. Un préau contigu de 9 m², permettra la manipulation au sec du matériel.

Ces deux projets obtiennent chacun l'approbation unanime du Conseil Municipal. Mme le Maire est autorisée à signer le permis de construire concernant le local. Les appels d'offres vont donc être lancés.

URBANISATION ET VOIRIE

1- ZA

Mme le Maire fait le point sur ce dossier

- deux demandes de permis de construire sont en cours
- le poste de refoulement, désormais en fonctionnement, va permettre le raccordement du restaurant, au réseau d'assainissement eaux usées.

- la réalisation d'une tranchée est prévue en amont du terrain, afin de collecter les eaux pluviales.

2 – construction d'un mur de soutènement rue Guerrand

Maurice LAUNEY explique la nécessité de construire un mur de soutènement au bas de la rue Guerrand, afin de consolider le talus, à l'instar de ce qui a été fait rue des Demoiselles. Trois devis ont été sollicités. Après étude, celui de l'Entreprise Jardins du Bocage est retenu pour 13 650 € HT. Jean-Pierre TOLLEMER propose d'élargir la voie afin de permettre un retrait piétonnier en bordure. Ceci ne sera possible que sous condition, que la propriétaire de la parcelle en amont, accepte un arasement plus profond de son talus. Mme le Maire la rencontre prochainement à ce sujet. Les travaux sont programmés pendant les prochaines vacances scolaires, afin de ne pas perturber la circulation.

ACQUISITION IMMEUBLE LA POSTE

Mme le Maire informe l'assemblée que l'actualisation des domaines maintient la valeur vénale de cet immeuble à **120 000 €**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose son acquisition par la commune à ce prix. S'en suit une réflexion quant à la réhabilitation et au devenir de ce bâtiment, considérant sa situation en centre bourg.

PROJET ZONE D'HABITAT

La commune ayant obtenu l'accord des derniers propriétaires, va être prochainement en possession de l'ensemble de la zone à urbaniser, située entre le hameau Meslin et la route du Hameau Saillard, réservée au plan local d'urbanisme. La réflexion qui s'amorce, s'oriente vers la viabilisation des terrains permettant en priorité, l'accession à la propriété, par de jeunes ménages. Par ailleurs, la situation des logements locatifs, destinés à la population vieillissante, est souhaitable à proximité du bourg, voire même dans le bourg. Ces projets d'ampleur vont faire l'objet d'une étude d'ensemble.

REFORME TERRITORIALE

Mme le Maire et Maurice Launey, 1^{er} adjoint, ont assisté à une réunion d'information organisée par Monsieur le Préfet. La loi du 16 décembre dernier, engendre une réforme profonde des collectivités territoriales.

Le calendrier de la mise en œuvre de la carte intercommunale, est remis à chacun. Cette loi impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011. Préalablement, les hypothèses de regroupement des communautés de communes, devront être émises pour mars, pour être validées en octobre prochain. Le Conseil Municipal va devoir orienter son choix vers une communauté de communes, voisine. Il est prévu de rencontrer à nouveau, les Présidents respectifs, avant de prendre la décision finale d'incorporation, dont les raisons seront expliquées à la population. C'est ensuite, courant 2012 que les statuts des futurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seront rédigés par les élus. Fin 2012, le Préfet prendra les arrêtés de périmètre des futurs EPCI, soumis à l'avis des conseillers municipaux. Ces nouvelles structures intercommunales devront être définitivement créées avant le 1^{er} juin 2013.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – Plan d'épandage des effluents et des boues de la station d'épuration des Maîtres Laitiers du Cotentin : le dossier demandant l'autorisation d'extension du périmètre et d'actualisation du plan d'épandage est déposé en mairie. Il est soumis à enquête publique du 21 février au 23 mars prochain.

2 – Remerciements

- pour attribution annuelle de subvention communale : de la Section foot Vétérans Sottevast – du Secours Catholique

- pour les colis de Noël, de: Mme Madeleine Lelong – M. et Mme Ecolivet – M. et Mme Emmanuel Lelong

3 – Demande d'utilisation de la salle informatique, formulée par Mme CASTELLO, présidente du club des Toujours Jeunes pour la mise en place d'une nouvelle activité, l'initiation à l'informatique. Accord du conseil municipal par convention d'utilisation, chaque mercredi.

4 – Renouvellement d'adhésion au CLIC, accepté par l'assemblée, à raison de 0.25 € par habitants contre 0.20 € précédemment, soit **344.75 €**

5 – La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 10 janvier 2011 suite aux inondations du 4 et 5 décembre 2010.

6 – Drapeau des Anciens Combattants : suite à l'assemblée générale de l'association, considérant l'ancienneté du drapeau existant, Mme le Maire propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge l'acquisition d'un nouveau drapeau, à l'effigie des deux guerres mondiales et de celle d'Algérie. Accord unanime de l'assemblée.

7 – Lecture d'un courrier de M. et Mme Dussaux, accusateur envers les actions et les agents lors des épisodes neigeux. Le Conseil Municipal déplore les propos de ces personnes considérant les efforts déployés. Le plan neige, défini par convention avec le Conseil Général, a permis l'intervention de la commune sur trois départementales, désenclavant ainsi les accès aux hameaux, non mitoyens, les plus peuplés ou prioritaires, en terme de soins, aux personnes dépendantes. La commune n'a pas d'habilitation, sur les départementales restantes. La lame de déneigement acquise, n'a pas le même rôle qu'un chasse-neige et permet seulement de dégager un couloir de circulation. Les agents communaux n'ont pas ménagé leurs efforts le week-end, afin de rendre les accès, plus praticables. Enfin, le bourg a également été dégagé, mais il appartient à chacun, commerçant ou non, de débayer son entrée.

8 – L'achat d'un nouvel aspirateur professionnel est prévu pour le groupe scolaire : **655 € TTC**

9 – Divers :

- la maison Renard est relouée depuis le 24 décembre dernier
- Jean-Marie Bosquet informe qu'un forum des associations, sportives ou non, est programmé le samedi 10 septembre 2011

- le conseil déplore que l'entreprise Belliard ne soit pas encore intervenue, depuis la nouvelle transmission détaillée des constats de fuites en toiture, dont copie a été transmise à l'expert. Une relance va être faite.

- la prochaine réunion du Conseil Municipal est arrêtée au 17 février prochain.

- plusieurs commissions sont programmées.

- Richard LECARPENTIER, après avoir pris contact avec le Conseil Général, informe qu'il n'y a pas de contrainte particulière à ce que la « Voie Verte » (environ 3km), soit prolongée vers Sottevast. Restent à définir le coût et la prise en charge. Il est possible de faire appel à l'équipe d'insertion dépendante du Ministère de la Justice et menée par Monsieur Cornille de SOTTEVAST.

En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 21 h

Le Maire,
Françoise BOUGIS